

Acte de la journée d'automne du 25 novembre 2010

Quand les dettes enchaînent à l'aide sociale

VI. Les solutions politiques au surendettement des jeunes

Pierre Maudet, président de la Commission fédérale de l'enfance et de la jeunesse,
Conseiller administratif de la Ville de Genève

Jeudi 25 novembre 2010
Lausanne, Palais de Beaulieu

Les initiatives, motions et autres postulats attirent depuis plusieurs années l'attention du Conseil fédéral et du Parlement sur le fait que le problème du surendettement des jeunes est une bombe à retardement et que tôt ou tard, si l'on ne fait rien, le coût social qu'il va engendrer sera colossal. Ils sont pour l'heure restés pour la plupart lettre morte.

Ils ont pourtant été nombreux. En 2004 déjà, le postulat Brigitte Häberli-Koller demandait le durcissement de la Loi sur le crédit à la consommation (LCC). Il fut classé, le Conseil fédéral estimant que le problème ne se résoudra que par «*une (meilleure) éducation et information des personnes concernées, et non par des mesures législatives*». La même année, une motion de Lucrezia Meier-Schatz demandait d'ajouter une section «*Protection sociale*» à la LCC. Son sort fut le même: liquidée, les sept sages estimant à nouveau que le dispositif en vigueur était suffisant.

En 2005, c'est au tour de la Commission fédérale de la consommation de tirer la sonnette d'alarme, en mettant le doigt sur le fait que l'endettement des jeunes représente «*un dangereux facteur de désintégration sociale*». Elle recommande notamment le lancement de campagnes de sensibilisation et d'éducation d'envergure nationale et l'examen approfondi du cadre législatif actuel pour s'assurer de son efficacité en termes de prévention de l'endettement des jeunes. Une fois de plus, le Conseil fédéral fait la sourde oreille.

En 2006, l'initiative parlementaire de Stéphane Rossini dénonce «*l'attitude de veto et de non-entrée en matière [du Conseil fédéral]*», qui, dans ce dossier, ne voit manifestement pas «*la réalité sociale*». Elle lui demande de prendre des mesures afin notamment de limiter la publicité en faveur du petit crédit à la consommation et de réduire l'accès aux cartes de crédit pour les mineurs et les jeunes. Cette fois-ci, c'est le Conseil national qui jette l'initiative aux oubliettes, en décidant de ne pas y donner suite, sur recommandation de la Commission de l'économie et des redevances.

Dernière initiative en date, celle de Josiane Aubert, déposée cette année au Conseil national, qui demande l'interdiction de la publicité en faveur des petits crédits.

On peut discuter de la pertinence des mesures proposées. Je suis par exemple sceptique quant au fait qu'interdire la publicité pour les petits crédits soit réellement efficace. A l'heure où Internet régit la vie sociale des jeunes et des ados, les fournisseurs de cartes de crédit et autres leasings trouveront toujours le moyen d'atteindre leurs cibles.

Quoi qu'il en soit, il est urgent d'agir au niveau national, en adoptant une approche préventive plutôt que réparatrice. Je suis en effet intimement convaincu que nous devons éduquer les jeunes face aux nouveaux modes de consommation. Les sensibiliser à la valeur de l'argent et aux cercles vicieux dans lesquels il peut les entraîner. Les préparer à gérer au mieux leurs dépenses.

Ces actions de prévention ne peuvent se faire de 26 manières différentes, au bon vouloir des cantons. Elles nécessitent en effet une coordination à l'échelon fédéral et une stratégie nationale pour faire face à l'endettement des jeunes. Mais surtout, elles ne pourront se faire sans moyens financiers conséquents. Où trouver l'argent? Difficile de demander à un Etat endetté à hauteur de plus de 110 milliards de francs d'investir des moyens pour lutter contre l'endettement. Il faut donc le trouver là où il est: auprès des organismes qui prêtent aux jeunes.

Et c'est là que ressurgit une des propositions concrètes faite par la Commission fédérale de l'enfance et de la jeunesse dans son rapport «*Jeune et pauvre: un tabou à briser!*» publié en 2007. Etablissant clairement que le surendettement est un facteur de pauvreté chez les jeunes, la commission proposait alors de prélever 1% du chiffre d'affaires des sociétés octroyant des petits crédits aux jeunes à des campagnes nationales de prévention. Autrement dit, d'appliquer le principe du «*pollueur – payeur*» au problème du surendettement.

Cette proposition sera relayée dans une initiative parlementaire qui sera déposée au Conseil national lors de sa session d'hiver 2010. Le même sort que celui réservé à ces prédécesseurs l'attend peut-être. Mais gageons que la répétition des coups de boutoir fera enfin prendre conscience aux parlementaires fédéraux, ainsi qu'au Conseil fédéral, que les conséquences du surendettement des jeunes aura des conséquences sociales catastrophiques si l'on ne fait rien.